

DÉLIBÉRATION N° 4

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 22 MARS 2021

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 2,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration impute le résultat net comptable de l'exercice 2020, soit un montant de 158 687,96 €, au crédit 110 du report à nouveau, ce qui en porte la somme à 38 411 785,00€.

Fait à Montreuil, le 22 mars 2021

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE